

ARCHIVES DE PHILOSOPHIE DU DROIT

TOME 38

droit et religion

Droit et religion. Pas de thème plus actuel. Pas de relation plus significative en temps de crise d'une civilisation liée au prestige du droit. Pas de plus évidente philosophie du droit, car elle s'exprime en généalogie de la règle, en question posée à son origine et à sa finalité ultime. D'où un faisceau d'études d'une exceptionnelle qualité.

D'abord, avant tout, sur la religion envisagée comme fondement du droit. Puis, à l'aide de l'histoire des deux grands courants de l'Occident : judéo-chrétien, gréco-romain. Droit et religion dans la société hébraïque, dans la Rome antique, dans les rapports entre Hellénisme et Christianisme. L'approche comparatiste, sans pouvoir s'étendre à toutes les religions, malgré la tentation de l'Orient, a aussi fait porter l'analyse philosophique du côté de l'Europe orientale et de l'Orthodoxie, du côté des sciences coraniques et de la loi musulmane.

Théologie, religion, philosophie sont aussi envisagées avec leurs prolongements, admis ou contestés, dans l'univers du droit, ce qui ramène à une compréhension de l'œuvre de grands penseurs : Luther, Hegel, Schelling, Carl Schmitt, Edith Stein ... L'investigation comporte une indispensable réflexion sur les droits de l'homme, une dénonciation de quelques malentendus, une analyse axée sur la distinction bergsonienne du « clos » et de « l'ouvert », une méditation sur la nature en tant qu'elle serait une exigence religieuse et juridique.

Ensuite, l'articulation du religieux et du juridique s'imposait. Par la religion vers le droit ? Par le droit vers la religion ? Autant de questions entrecroisées, car, tout à la fois, ils se distinguent, s'influencent, se répondent. D'indispensables réponses du droit, international ou interne, complètent l'ensemble : sur la garantie européenne de la liberté de religion, sur les sectes, sur la laïcité.



ISSN 2-247-01707-X
5881
460 F